



FICHE DE RENSEIGNEMENT ELEVE

DIVISION : SECONDE PREMIERE TERMINALE POST- BAC DOUBLEMENT OUI NON

REGIME : EXTERNE DEMI-PENSIONNAIRE INTERNAT L.VINCENT INTERNAT DE LA REUSSITE

IDENTITE DE L'ELEVE

NOM : PRENOM :
 NE(E) LE : COMMUNE : DPT :
 ADRESSE :
 CODE POSTAL : COMMUNE :
 N° PORTABLE ELEVE NATIONALITE :

Photo obligatoire à
agrafer ou à coller
impérativement avant
restitution du dossier.

RESPONSABLES : PERE ET MERE PERE SEUL MERE SEULE TUTEUR AUTRE MEMBRE DE LA FAMILLE AUTRE CAS

SITUATION DES RESPONSABLES : CELIBATAIRE VIE MARITALE MARIE(E) DIVORCE(E) SEPRE(E) VEUF(VE)

Pour les parents divorcés ou séparés, nécessité de joindre la photocopie de l'extrait du dernier jugement de séparation ou de divorce concernant l'autorité parentale et la résidence de l'élève. Il est à noter que même dans le cas où un parent exercerait seul l'autorité parentale, l'autre parent dispose du droit de surveiller l'éducation de son enfant : A cet égard, il doit obtenir communication de ses résultats scolaires. Il est donc nécessaire de renseigner la rubrique « Responsables Légaux » quelle que soit votre situation. En cas de refus de transmission des informations de l'autre parent ; merci de le signifier par écrit.

RESPONSABLE LEGAL 1

RESPONSABLE FINANCIER OUI NON

UN SEUL RESPONSABLE FINANCIER référencé par famille pour paiement des frais de restauration et d'internat

NOM : PRENOM :
 ADRESSE :
 CODE POSTAL : COMMUNE :
 PROFESSION : EMPLOYEUR :
 TEL DOMICILE : PROFESSIONNEL : MOBILE :
 COURRIEL :@..... (écriture très lisible)

LA COMMUNICATION D'UN NUMERO DE PORTABLE NOUS PERMET DE PREVENIR LE RESPONSABLE LEGAL 1 PAR SMS AUTOMATIQUE DES RETARDS ET ABSENCES DE VOTRE ENFANT.

➤ AUTORISE LE LYCEE A COMMUNIQUER SES COORDONNEES AUX FEDERATIONS DE PARENTS OUI NON

RESPONSABLE LEGAL 2

NOM : PRENOM :
 ADRESSE :
 CODE POSTAL : COMMUNE :
 PROFESSION : EMPLOYEUR :
 TEL DOMICILE : PROFESSIONNEL : MOBILE :
 COURRIEL :@..... (écriture très lisible)

➤ AUTORISE LE LYCEE A COMMUNIQUER SES COORDONNEES AUX FEDERATIONS DE PARENTS OUI NON

AUTRE PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

NOM :PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :COMMUNE :

TEL DOMICILE :PROFESSIONNEL :MOBILE :

FONCTION OU LIEN DE PARENTE :

PERSONNE AYANT DELEGATION D'AUTORITE PARENTALE : OUI NON

SCOLARITE ANNEE 2018 2019

NOM DE L'ETABLISSEMENT :

COMMUNE :DPT :

OPTIONS (y compris les LANGUES VIVANTES)

-..... -.....

-..... -.....

L'ELEVE A-T-IL BENEFICIE D'UN ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE ? (PAI, PPS, AMENAGEMENT D'EPREUVES...)

OUI SI OUI, PRECISER..... NON

ACTIVITES PRATIQUEES PAR L'ELEVE EN DEHORS DE L'ECOLE

- MUSIQUE SPORT, préciser.....
 THEATRE AUTRE, préciser.....

AUTORISATION DE SORTIE DES ELEVES EN DEHORS DES HEURES DE COURS

1°. En dehors des heures de cours, les élèves disposent pour leur travail ou l'organisation de leur loisir du CDI, de salles de permanence et de deux lieux de détente.

2°. Quel que soit leur régime, les élèves sont autorisés à quitter librement le lycée en dehors des heures de cours et en cas d'absence de leurs professeurs. C'est l'option retenue par la grande majorité des parents. Cependant, vous avez la possibilité d'interdire à votre enfant de quitter l'établissement dans ces cas précis.

ATTENTION : Les élèves non autorisés à sortir devront **obligatoirement** se présenter au bureau « Vie Scolaire » aux heures où ils n'auront pas cours.

OPTION CHOISIE PAR LES PARENTS

1°. J'autorise mon enfant à quitter l'établissement en dehors des heures de cours et en cas d'absence d'un professeur.

Dans ce cas, les élèves sont autorisés à quitter librement le lycée. Le chef d'établissement est déchargé des responsabilités qui lui incombent au titre des articles 1383 et 1384 du Code Civil. En conséquence, l'attention des responsables légaux est attirée sur la nécessité d'assurer leur enfant.

2°. Je n'autorise pas mon enfant à quitter l'établissement en dehors des heures de cours et en cas d'absence d'un professeur.

VALIDATION INSCRIPTION SIGNATURE RESPONSABLE LEGAL 1 OBLIGATOIRE	VALIDATION INSCRIPTION SIGNATURE RESPONSABLE LEGAL 2 OBLIGATOIRE